Ouvrières Forestières - Ouvriers Forestiers (h/f/x) Convention de premier emploi (Réf. 2023-R7) (-25 ans)

La société

Seules les candidatures éligibles seront contactées par Actiris qui assure la pré-sélection. Les candidat·e·s retenu·e·s seront ensuite vu·e·s en entretien par Bruxelles Environnement.

Conditions de participation

- Etre né·e après le **1er mars 1999 ;**
- Etre domicilié·e à Bruxelles ;
- Etre inoccupé·e professionnellement ;
- Etre inscrit·e·s chez Actiris ;
- Diplôme maximum CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur) ;
- Uniquement pour les candidat·e·s qui n'ont pas encore travaillé sous contrat de convention de premier emploi (CPE)

Bruxelles Environnement est l'administration bilingue de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale.

Vous travaillerez à la division Patrimoine Immobilier - Forêt et Nature au sein d'une des 2 brigades du département Forêt ou pour l'Equipe bois de Laerbeek et de Dieleghem.

Convention Premier Emploi

Le programme Convention Premier Emploi (« CPE ») vise à offrir aux jeunes **de moins de 25 ans** une offre de qualité portant sur un emploi, une formation et un apprentissage à leur sortie de l'enseignement.

Ce programme est mis en pratique par Actiris en Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles Environnement participe à ce programme. Dans ce cadre, nous sommes à la recherche d' ouvrierères forestierères et d'ouvriers forestiers.

Fonction

En tant que ouvrière forestière et ouvrier forestier au sein de Bruxelles Environnement, nous exécutons divers travaux liés à la gestion, au reboisement, à l'entretien, à l'amélioration et à la conservation des bois, de la forêt et de la nature ...

Ceci implique différentes tâches comme :

- Gérer les peuplements forestiers
- Réaliser et entretenir les plantations
- Tailler
- Elaguer
- Entretenir les chemins et la voirie
- Exécuter la propreté dans les bois et forêt
- Gérer les équipements et le matériel (machines, véhicules, mobilier, …)

Profil

Les ouvrières forestières et ouvriers forestiers :

- **Sont né·es après le 1er mars 1999**
- **Sont domicilié·e·s à Bruxelles**
- Sont à la recherche d'un emploi et **inscrits chez Actiris**
- Sont capables et souhaitent suivre une formation poussée en sylviculture
- Sont en bonne condition physique
- Ont le sens des responsabilités

- Ont l'esprit d'équipe

Conditions de travail

- Horaires : du lundi au vendredi – 7h36/jour - 38h/semaine

Offre

- **Un contrat d'un an à temps plein du 1er mars 2024 au 29 février 2025**
- Un emploi au sein d'équipes motivées dans une administration éco-dynamique
- Un salaire selon les barèmes de la fonction publique (pécule de vacances et prime de fin d'année)
- Un accompagnement quotidien par un·e collègue expérimenté·e
- Une formation poussée en sylviculture organisée durant les heures de travail
- 35 jours de congé par an
- Des chèques-repas (8€)
- Une assurance hospitalisation
- Abonnement offert pour les transports en commun domicile - travail
- Une prime vélo

Envie de nous rejoindre ?

Envoyez un CV et une lettre de motivation à : jobs.terrain@environnement.brussels

> ***Bruxelles Environnement garantit une procédure de sélection sans discrimination, sur base des compétences requises.***
> ***« Parce que la diversité, c'est dans notre nature… »***